

RELANCER L'ASCENSEUR SOCIAL



RELANCER

RELANCER L'ASCENSEUR SOCIAL

SOCIAL

Sommaire

4 1 CONSTATS

11 2 AXES DE RÉFLEXION

Objectifs

- 12 - Récompenser le mérite en accompagnant les entreprises dans les hausses de salaire
- 14 - Préférer le travail à l'assistanat et lutter contre les fraudes en renforçant les contrôles et les sanctions pour ceux qui abusent de notre système social
- 15 - Relancer les programmes d'accèsion à la propriété
- 16 - Soutenir la politique familiale
- 17 - Mettre en œuvre des accompagnements pour les 7 salariés sur 10 qui prennent leur voiture pour aller travailler, et qui sont les grands oubliés de la politique d'Emmanuel Macron
- 18 - Réformer notre système éducatif pour permettre à l'école d'être enfin un accélérateur de progression sociale

The background features a large, light blue graphic consisting of the letters 'R' and 'P' intertwined. The 'R' is on the left and the 'P' is on the right, with their stems overlapping. The word 'CONSTATS' is centered over this graphic.

CONSTATS

L'ascenseur social est bloqué en France

Il faut six générations pour que les enfants d'un foyer aux revenus modestes (les 10 % les moins riches) puissent atteindre le revenu moyen des Français. Selon l'OCDE la France est l'un des pays d'Europe où la mobilité sociale est la plus faible. Entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2010, le nombre de foyers qui appartiennent aux classes moyennes s'est réduit de 64 % à 61 % de la population totale. Entre 1998 et 2008, tous les groupes sociaux ont gagné en revenu à l'exception des classes moyennes des pays riches dont le revenu a connu une croissance zéro.

La reproduction sociale reste très importante : en 1977, un fils de cadre sur deux est devenu fils de cadre, et cette proportion n'a pas bougé (INSEE, novembre 2019) ; 43 % des enfants d'employés et d'ouvriers qualifiés ont suivi la même trajectoire que leur père.

Si la mobilité sociale des femmes âgées de 35 ans à 59 ans a augmenté de 12 points par rapport à leur mère depuis 1975, celle des hommes âgés de 35 à 59 ans est à peu près la même et les chances de devenir cadre comme leurs parents demeurent toujours moins élevées pour les femmes et les hommes.

En France, le nombre de personnes qui citent la perspective de voir leurs enfants faire moins bien qu'eux (que ce soit en termes de statut ou de confort de vie) parmi les trois grands risques pour l'avenir atteint plus de 70 %, bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE (60 %). 1 ménage sur 5 appartenant aux classes moyennes est aujourd'hui obligé de dépenser plus qu'il ne gagne (OCDE, 2019).

Ce déclassement des classes moyennes est d'autant plus inacceptable aujourd'hui, après la crise du Covid-19 qui a mis en lumière le rôle fondamental des « milieux de cordée » : les métropoles sont dépendantes du travail de ces personnes qui vivent dans les territoires périphériques : infirmiers, policiers, enseignants, caissières, ouvriers... Ces classes moyennes, indispensables à l'exercice des missions fondamentales de l'État ont été chassées des grandes villes (dans lesquelles ils travaillent mais où ils n'habitent plus) par les coûts prohibitifs de l'immobilier. Face à la pandémie, nous réalisons l'importance de ces fonctions intermédiaires : soigner, protéger, approvisionner. Ils font tourner le pays. Or, malgré leur engagement, ces travailleurs n'ont pas le niveau de rémunération et de considération qu'ils méritent, comme ils l'ont déjà dénoncé pendant la crise des gilets jaunes.

Les causes de la longue panne de l'ascenseur social français

Les classes moyennes ne vivent plus là où se créent l'emploi et la richesse. En France, le mouvement de concentration de l'emploi dans les métropoles françaises s'accélère : une douzaine de métropoles françaises rassemblent près de 46 % des emplois. Les villes moyennes, les petites villes et les communes isolées subissent quant à elles des pertes sur la même période. Le processus de régression sociale a largement débordé les anciens bastions ouvriers : entre 2009 et 2014, 60 des 98 départements (représentants 51 % de la population) ont perdu des emplois (du Nord-Est des Pyrénées en passant par le Massif central, de la Normandie aux départements bretons du Finistère et des Côtes d'Armor ou à celui des Alpes Maritimes, dans le Sud).

Une forte pression financière pèse sur les revenus du travail, qui ne progressent plus : les revenus des classes moyennes n'ont quasiment pas progressé ces dix dernières années (OCDE, 2019). C'est ce qu'illustre la courbe en éléphant des économistes Christoph Lakner et Branko Milanovic qui mesure le revenu global de 1998 à 2008, et montre que tous les groupes ont gagné en revenu à l'exception des classes moyennes des pays riches dont le revenu a connu une croissance zéro.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, les impôts et les charges sociales ont continué d'augmenter en 2018 pour atteindre un record historique et européen de 48,4 % du PIB (Eurostat), et la France a franchi un record historique de prélèvements obligatoires : plus de 1 000 milliards d'euros (INSEE). Parallèlement, le coût de la vie des classes moyennes a progressé à cause notamment de l'augmentation des prix de la santé, du logement et de l'éducation des enfants. Sur 30 ans, le revenu médian dans les pays de l'OCDE a progressé 3 fois moins vite que celui des 10 % les plus riches. Dans l'ensemble de l'OCDE, le revenu global des classes moyennes s'est dégradé par rapport à celui des 10 % les plus riches au fil du temps : il était quatre fois plus important que celui des 10 % les plus riches il y a 30 ans, aujourd'hui il est moins de trois fois plus élevé.

L'accession à la propriété est de plus en plus difficile : en quarante ans, l'accès des ménages modestes à la propriété a dégringolé, tandis que celui des ménages aisés n'a cessé de croître (Drees, mai 2016), notamment à cause de l'augmentation des taux d'intérêts à la fin des années 1980, puis du doublement des prix de l'immobilier entre 1996 et 2010, et par manque de ciblage efficace des politiques de logement. Au cours des années 2000,

les ménages les plus aisés étaient aussi trois fois plus nombreux que les plus modestes à avoir reçu une donation ou un héritage, qui permet de débloquer un crédit immobilier ou d'acheter plus grand.

La révolution technologique et la désindustrialisation ont conduit à l'écrasement des échelons intermédiaires : l'économie française s'est fortement désindustrialisée depuis une trentaine d'années, réduisant considérablement les emplois industriels, impactée également par la révolution numérique. Jean-Marc Vittori, éditorialiste aux Echos, décrit un « effet sablier » : « La société ressemblait à une pyramide, où tous les échelons intermédiaires constituaient les classes moyennes. La révolution de l'information écrase le milieu ! Les uns sont propulsés vers le haut. Les autres descendent. A la pyramide succède un sablier. Cette révolution techno- logique chamboule toute la société. Dans l'emploi, mais aussi dans la production (le « milieu de gamme » disparaît inexorablement), dans la consommation (nous arbitrons de plus en plus entre des produits de base et des produits de luxe), dans la société (écrasement des « corps intermédiaires ») ... ».

Le système éducatif entretient les inégalités socio-économiques, et les formations professionnelles ne parviennent pas non plus à remédier à cet écart. La France est l'un des pays qui concentre le plus la difficulté scolaire au sein de certains établissements (PISA, 2018). Les adultes dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur ont 14 fois plus de chances d'être également diplômés de l'enseignement supérieur que ceux dont les parents ont un niveau d'éducation moins élevé (OCDE, 2018). Les élèves des classes populaires des départements ruraux (Aube, Aisne, Corrèze, Creuse ou Indre) ont encore moins de chances d'ascension sociale que ceux qui naissent en Seine-Saint-Denis : 40% de taux de mobilité sociale en Seine-Saint-Denis contre environ 25% pour ces départements ruraux (France stratégie, 2015). L'ascension sociale par l'école n'est plus qu'un mythe que certains essaient encore de maintenir : « Les matières exigeantes (en premier lieu la grammaire, l'orthographe, la lecture et le calcul) ont été regardées comme des « violences culturelles et sociales » », au point que l'épreuve de culture générale du concours de Sciences Po a été supprimée. Au classement PISA, la France est passée du 12e rang en 2001 au 26e rang en 2016. (...) La proche banlieue « métissée » maintient le mythe de l'ascension sociale : des transferts financiers massifs (par la politique de la ville et les transferts sociaux) permettent d'en exfiltrer une petite cohorte élitaine jusqu'à Sciences Po par exemple » (Pierre Vermeren, La France qui décline. Les gilets jaunes, une jacquerie du XXIe siècle).

La politique familiale en France, aujourd'hui détricotée, est pourtant un levier essentiel de nos politiques publiques

Cette politique soutient le dynamisme de notre économie et contribue aussi à la pérennité de notre système de retraites par répartition. Depuis le début de son quinquennat, Emmanuel Macron poursuit le détricotage de la politique familiale, dans la continuité de la politique de François Hollande :

- Baisse de 8,5 % du montant de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour les 1,6 million de familles bénéficiaires à partir du 1er avril 2018 ;
- Baisse du plafond de la PAJE et de la prime de naissance, ce qui a eu pour conséquence d'en priver des milliers de familles des classes moyennes (150 000 familles auparavant éligibles ont perdu leur droit à la PAJE ou ont vu son montant divisé par deux à partir du 1er avril 2018) ;
- Désindexation des prestations familiales en 2019 et en 2020 (sous-valorisées à 0,3 % alors que l'inflation est de plus de 1 % par an) ;
- Refus de rétablir l'universalité des allocations familiales et le plafond du quotient familial mis à mal par François Hollande.

Le nombre de naissances a baissé en 2019 pour la cinquième année consécutive. Il y a eu 65 000 naissances de moins qu'en 2014. Nous sommes en train de passer pour la première fois depuis l'après-guerre en dessous du seuil de reproduction des générations. Et les conséquences de long terme sur l'économie française (et le financement des retraites) seront catastrophiques. Il y a un lien évident entre le détricotage de la politique familiale engagé sous François Hollande et la baisse du nombre de naissances. Depuis 2014, les dépenses de la branche famille de la sécurité sociale ont baissé de 9 milliards d'euros.

Il est urgent de récompenser le mérite en accompagnant les entreprises dans les hausses de salaire

La question de l'actionnariat salarié sera notamment centrale : à l'heure actuelle, la participation est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés qui ont réalisé un bénéfice au cours de l'année précédente (« la

réserve spéciale de participation » est calculée selon une formule complexe dépendant notamment du résultat commercial). Environ 5 millions de salariés bénéficient actuellement de ce système. Les syndicats compliquent souvent l'accès des salariés à ces dispositifs dont l'ouverture est conditionnée par la signature d'un accord d'intéressement.

La question du temps de travail devra également être mis sur la table : la France est le pays de l'OCDE où la quantité de travail par habitant est la plus faible (moyenne de 630 heures par habitant et par an contre 722 en Allemagne), notamment en raison des 35 heures. L'arbitrage sur le temps de travail doit être mené au sein de l'entreprise.

La crise du coronavirus va menacer l'emploi des jeunes : notre objectif est d'éviter que toute une génération ne soit sacrifiée, car les 700 000 jeunes terminant cette année leur formation initiale risquent de se trouver sans emploi en raison du gel des embauches et de l'augmentation des défaillances d'entreprises.

En parallèle, nous devons lutter fermement contre l'assistantat. 8 % des demandeurs d'emploi indemnisables par l'assurance chômage ne recherchent pas activement un emploi (soit plus de 250 000 personnes - Pôle emploi, 2018). Il existe actuellement 47 aides sous conditions de ressources dont le coût avoisine 100 milliards d'euros et a doublé depuis 2009. Ce maquis d'aides contribue à raréfier la main d'œuvre.

Des expérimentations encourageantes ont été faites dans différents départements, notamment les programmes permettant de cumuler le RSA et un travail de saisonnier pour les vendanges ou pour l'hôtellerie-restauration qui souffrent d'une pénurie de main d'œuvre. Les collectivités locales pourraient également aider à la réinsertion des bénéficiaires du RSA en les employant pour des travaux d'entretien des infrastructures ou des forêts.

En Allemagne, près d'un million de sanctions sont prononcées tous les ans alors que le chômage y est beaucoup plus faible. La sanction moyenne est de 110 euros par mois (soit un total de l'ordre de 1,3 milliards d'euros d'économies par an). Le revenu universel d'activité (RUA) sera une nouvelle usine à gaz : censé entrer en vigueur en 2023, c'est une simple « réforme d'habillement » dès lors qu'il est censé ne pas faire de perdants et ne pas faire d'économies. C'est aussi un « big bang » inapte à traiter les besoins de publics fort différents. Au lieu d'avoir un minimum social par besoin (pauvreté, logement, handicap, vieillesse) le RUA reposerait sur une allocation « socle » complétée par des « suppléments » (un « supplément logement » à la place des actuelles aides par exemple). Il s'agit- là d'un « big bang » portant sur 50 milliards d'euros de

dépenses (10 milliards d'euros de RSA, 15 milliards d'euros d'aides au logement, 10 milliards d'euros de prime d'activité mais aussi les 10 milliards d'euros de l'AAH, le reliquat recouvrant des prestations moins importantes, notamment le minimum vieillesse) et des publics hétérogènes. L'enjeu est plutôt de « donner de l'air » aux départements pour qu'ils puissent insérer les publics. Aujourd'hui, les départements ont un reste à charge de 3 milliards d'euros pour le RSA, ce qui ne leur permet pas d'insérer les publics (les 1,85 million de bénéficiaires du RSA attendent 6 mois en moyenne de connaître leur parcours d'insertion et touchent l'allocation sans effort).

Les Français entrent dans le logement social mais n'en sortent plus

Il est urgent de relancer les programmes d'accession à la propriété. A peine 60 % des Français sont propriétaires, alors que la moyenne est de 70 % dans l'Union européenne (Eurostat, 2018). Certains logements sociaux sont aujourd'hui plus luxueux que les logements privés.

Nous voulons ainsi proposer une nouvelle procédure d'acquisition de logements sociaux et d'accession à la propriété, et défendre un système gagnant-gagnant pour l'État et les offices HLM : l'État baisse ses dépenses, les locataires deviennent propriétaires, les offices HLM sont plus à même de rénover un parc vieillissant, et les professionnels du bâtiment seront sollicités pour construire de nouveaux logements. Nous avons besoin d'un système vertueux pour les habitants : l'accession à la propriété permet aux habitants de se réapproprier leur logement et leur cadre de vie, entraînant un « effet propriétaire » et un changement de mentalité : plus grande vigilance contre les actes malveillants et les destructions, une baisse des dégradations, un investissement dans le bon entretien des parties communes, et à terme une prise de valeur du logement sur le marché immobilier. C'est plus largement un gain de pouvoir d'achat conséquent, puisque les nouveaux propriétaires n'auront plus de loyer à payer pour un logement qui ne leur appartient pas.

Nous devons nous inspirer des bonnes pratiques à l'étranger : pour favoriser l'accession à la propriété, plusieurs pays prévoient ainsi un abattement pour les locataires qui habitent depuis longtemps dans le logement qu'ils souhaitent acquérir (en Allemagne, l'abattement peut aller jusqu'à 30 % selon la durée d'occupation du logement ; jusqu'à 44 % au Royaume-Uni). Ce système implique une dépense de l'État, mais qui sera ensuite compensée lorsque les propriétaires réaliseront une plus-value en revendant leur bien. C'est le facteur humain qui doit guider notre politique du logement, notamment sur les enjeux d'adaptation des logements aux handicaps.

Les automobilistes sont les grands oubliés du gouvernement

D'après une étude de l'Automobile Club Association en 2017, les Français dépensent en moyenne chaque mois 505 euros pour leur voiture. Nous devons mettre en œuvre des accompagnements pour les 7 salariés sur 10 qui prennent leur voiture pour aller travailler, et qui sont les grands oubliés de la politique d'Emmanuel Macron. Beaucoup de Français ne peuvent pas prendre le métro ou les transports en commun pour aller travailler chaque jour ; la voiture individuelle reste un mode de déplacement privilégié dans les territoires ruraux. Aujourd'hui, la prise en charge de 50 % du coût des transports publics est obligatoire et bénéficie avant tout aux habitants des zones urbanisées et à la plus forte concentration démographique.

Réformer notre système éducatif pour permettre à l'école d'être enfin un accélérateur de progression sociale

Nous pouvons notamment nous inspirer de nos voisins européens : d'après un rapport du Sénat de septembre 2015, l'Allemagne compte trois fois plus d'apprentis que la France, et près de 40 % des élèves autrichiens sont en apprentissage, dans un pays où les formations en alternance sont la règle. Les formations y sont plus longues, plus axées sur la pratique qu'en France. Le système éducatif allemand organise une orientation précoce des élèves dès l'âge de 11-12 ans et même 10 ans en Autriche, étant précisé que l'âge légal pour entrer en apprentissage est de 14 ans en Autriche et de 16 ans en Allemagne. Les apprentis alternent beaucoup plus entre l'école et l'entreprise (en Allemagne, la moyenne est de 12h de formation théorique hebdomadaire dans une école professionnelle et une formation en entreprise de trois ou quatre jours par semaine). Les entreprises d'accueil sont plus diversifiées qu'en France, la rémunération des apprentis est plus faible qu'en France, et les aides publiques moins généreuses. Le taux de chômage des jeunes y est particulièrement bas (5,3 % en Allemagne en avril 2019, 8,2 % en Autriche, contre 20,1% en France).

Le développement de l'apprentissage, crucial pour augmenter l'emploi des jeunes, doit venir directement des territoires et des entreprises. Cette mesure doit s'accompagner à moyen terme d'une grande réforme de l'apprentissage (visant notamment la régionalisation de la politique d'apprentissage).

AXES DE
RÉFLEXION

**AXES DE
RÉFLEXION**

Nos propositions sont portées par un esprit global : les entreprises doivent devenir le niveau de décision central du travail en France. Nous devons décentraliser au maximum l'ensemble des choix de mode de travail et d'aménagements de vie au travail au sein de chaque entreprise, pour gagner en souplesse et en capacité d'adaptation. Ainsi, qu'il s'agisse de l'adaptation du temps de travail en fonction des commandes, de la prise en charge des conditions de transport ou des offres de gardes, l'État doit impulser des règles générales, qui encadrent les pratiques, mais sans imposer des normes, et laisser ensuite le dialogue social, entre salariés et patronat, se dérouler dans chaque entreprise.

Objectif 1 : Récompenser le mérite en accompagnant les entreprises dans les hausses de salaire

- Supprimer immédiatement la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Les multiples prélèvements qui frappent nos entreprises avant même qu'elles n'aient encaissé le premier euro de bénéfice, sont un boulet aux pieds de notre industrie. Ils sont aujourd'hui six fois supérieurs à ceux de l'Allemagne (3,6% du PIB contre 0,5%) et deux fois supérieurs à la moyenne de la zone euro (1,6%). C'est un handicap massif pour la France, qui plombe notre production industrielle en agissant comme un impôt sur les exportations et une subvention aux importations. Il faut donc supprimer immédiatement la C3S et non sur plusieurs années comme le prévoit le projet du gouvernement.

- Engager un « tournant de la participation », en faisant de la participation et l'intéressement une ambition nationale pour tous les salariés et toutes les entreprises de France. L'objectif doit être d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de sortir de la logique à court terme des primes.

Ce plan inédit comprend plusieurs mesures :

- organiser dès septembre un « Grenelle » national de la participation qui permettra de définir un cadre et un calendrier national pour que soient engagées, d'ici la fin de l'année et dans toutes les entreprises de notre pays des négociations dirigées d'entreprises/salariés. Le Grenelle national devra permettre de refonder la formule de calcul actuelle de la participation qui date de 1967 et s'avère illisible et obsolète ;

- assurer un choc de défiscalisation massif et généralisé de la participation / intéressement pour les salariés qui en bénéficieront et les entreprises qui les verseront. Nous proposons de supprimer le forfait social (contribution

patronale de 20 %) pour toutes les entreprises afin de les inciter fortement à verser une part de leurs bénéfices à leurs salariés sous forme d'intéressement ou de participation et défiscaliser intégralement les sommes reçues par le salarié, sur le modèle de la défiscalisation des heures supplémentaires portée par notre famille politique (défiscalisation complète des versements mensuels jusqu'à 3 fois le smic) ;

- prévoir une incitation fiscale (crédit d'impôt sur les sociétés) pour les entreprises qui atteignent l'objectif de 10% de la rémunération de chacun de leurs salariés en participation ou en intéressement. Notre ambition est de faire de la participation une part significative de l'évolution durable des salaires ;

- ouvrir également ces mesures au secteur public, par un développement de la rémunération à l'engagement. Nos hospitaliers dont la mobilisation a été totale durant la crise, pourraient ainsi bénéficier d'une évolution durable de leur rémunération par ce type d'intéressement nouveau. En associant ainsi public et privé, nous voulons toucher la plus grande partie de nos concitoyens et ne plus voir se limiter la participation à quelques salariés ou entreprises dans notre pays ;

- engager une réflexion profonde sur le déploiement de la participation au sein des entreprises de la « nouvelle économie ». Les starts-up et cette forme de développement d'entreprises doivent entrer dans le champ modernisé de la participation. C'est ce qui donnera à la participation un nouveau souffle.

- Permettre, par la négociation au niveau de l'entreprise, d'augmenter le temps de travail et d'augmenter ainsi les salaires. L'augmentation du temps de travail sera négociée dans les entreprises sur une base annuelle pour permettre plus de souplesse. Aujourd'hui, les charges patronales restent dues par les employeurs sur les heures supplémentaires, ainsi que la CSG et la CRDS pour les salariés. Il faut rétablir la défiscalisation et la désocialisation totales des heures supplémentaires. Cette mesure devra s'appliquer également dans le secteur public, notamment dans les hôpitaux.
- Un dispositif tremplin pour tous les jeunes qui terminent leurs études et entrent sur le marché du travail : les premiers six mois de salaire des jeunes diplômés embauchés par les entreprises pourraient être pris en charge par l'État (sur le modèle de prise en charge du travail partiel) ; mesure suivie d'une exonération totale de cotisations sociales de deux ans pour l'entreprise avec un engagement d'un contrat en CDI. Il s'agit là d'un outil volontariste pour

éviter une génération sacrifiée.

- Mettre en place un dispositif général de suppression d'une cotisation salariale ou patronale pour permettre une hausse directe des salaires dans les entreprises, entraînée par cette baisse de charge.

Objectif 2 : Préférer le travail à l'assistantat et lutter contre les fraudes en renforçant les contrôles et les sanctions pour ceux qui abusent de notre système social

- Engager une politique de grande ampleur pour lutter contre la fraude et les gaspillages (15 à 45 milliards par an de fraudes aux allocations sociales selon la commission d'enquête parlementaire). Nous voulons par ailleurs promouvoir une « société de pleine activité » : tout bénéficiaire du RSA doit être actif au sein d'une association, d'une collectivité...
- Renforcer les sanctions pour ceux qui abusent du système de l'assurance chômage.
- Donner plus de liberté aux départements pour l'insertion, plutôt que de créer une nouvelle usine à gaz avec le revenu universel d'activité (RUA, censé entrer en vigueur en 2023). Nous proposons donc de recentraliser le RSA au niveau de l'État et de créer un vrai contrat opposable de « droits et de devoirs » entre le département et le bénéficiaire du RSA, avec une mission d'intérêt général obligatoire.
- Mettre en place un renforcement des mesures d'accompagnement à la reprise de l'emploi, pour que le coût de la reprise (nécessité de garde d'enfant, achat d'une nouvelle voiture, nouvelle organisation familiale) ne soit pas désincitatif avec la perte des aides de l'assurance chômage et des aides connexes. Un dispositif financier pourrait ainsi accompagner le chômeur nouvellement em- ployé pendant les premiers mois de sa reprise d'activité, et lui permettre un lissage de son budget.
- Développer des mécanismes d'accompagnement pour les entreprises en grande difficulté. Une entreprise qui dépose le bilan coûte socialement et économiquement beaucoup plus cher qu'en l'accompagnant pour aller vers la reprise. Il peut ainsi être envisagé de proposer un fond de roulement pour l'accompagnement des entreprises, notamment pour les TPE/PME.

- Interdire d'aide social les fraudeurs récidivistes sociaux et de crédit d'impôt les fraudeurs récidivistes fiscaux pendant cinq ans.

Objectif 3 : Relancer les programmes d'accèsion à la propriété

- Mettre en place une nouvelle procédure d'acquisition des logements sociaux et d'accèsion à la propriété, en rendant obligatoire, via les conventions d'utilité sociale signées entre l'État et les organismes de logements sociaux, la mise en vente aux locataires de logements sociaux chaque année (entre 3% et 5% par an). Le bailleur vendra au locataire ; le locataire contractera un prêt dont le remboursement mensuel correspond au loyer ; la banque hypothéquera le bien pour sécuriser son prêt, et le locataire deviendra définitivement propriétaire à l'issue du crédit. Le loyer devient ainsi le remboursement de l'emprunt. Le bailleur récupère de l'argent, et peut par exemple en affecter les 2/3 pour construire et rénover, et 1/3 à un fonds social pour les plus modestes. En parallèle, l'État pourra également récupérer une part des quelque 18 milliards d'euros qu'il donnait au logement social. Cette mesure pourra comprendre un abattement supplémentaire selon l'ancienneté d'occupation du locataire voulant devenir propriétaire, pour prendre en compte dans le remboursement une partie des loyers qui ont déjà été versés depuis des années, en fonction de la durée d'occupation du locataire dans le logement.
- Maintenir, après 2020, le prêt à taux zéro dans le neuf hors des grandes villes (dans les zones détendues, zones B2 et C).
- Simplifier les règles et normes de construction, et lutter contre la bureaucratie de l'acte de bâtir. Cela doit notamment être le cas en ce qui concerne les obligations d'accessibilité du logement : plutôt que de livrer 100 % de logements qui respectent des normes handicap (avec un coût particulièrement conséquent et désincitatif), nous devons valoriser l'adaptabilité des logements en fonction de leurs locataires, et pouvoir les réaménager (une personne malvoyante n'aura pas besoin des mêmes accommodations qu'une personne en fauteuil roulant).
- Engager un vrai travail de refonte normative pour passer d'une exigence de haute qualité environnementale à une exigence de haute qualité d'usage et de haute qualité sanitaire.
- Quand la rénovation n'est plus possible, encourager la reconstruction

: ins-taurer une prime à la destruction du logement, plutôt que de tout miser sur la rénovation énergétique, lorsque les travaux s'avèrent coûteux et le logement trop détérioré, pour inciter les bailleurs à reconstruire sur le temps long pour un logement durable.

Objectif 4 : Soutenir la politique familiale

- Rétablir l'universalité des allocations familiales.
- Augmenter le plafond du quotient familial à 3000 € (pour un coût de 2,5 milliards d'euros à 3,2 milliards d'euros par an), contre 1 500 € actuellement. Cette mesure se traduirait globalement par une hausse du quotient familial, à un niveau plus élevé qu'avant les abaissements de plafond décidés en 2013 et 2014 (ces décisions aboutissent à ce que des ménages avec des enfants paient au- tant d'impôts que des ménages qui n'en ont pas). Environ 3 millions de foyers fiscaux seraient concernés et bénéficieraient ainsi d'une réduction d'impôt sur le revenu.
- Réindexer les prestations familiales sur l'inflation (allocations familiales, PAJE, prime de naissance...).
- Garantir la liberté des familles dans le choix des modes d'accueil de la petite enfance. Les formules de garde souples seront notamment privilégiées et les maisons d'assistantes maternelles seront développées ainsi que les micro-crèches. Nous devons également simplifier massivement la réglementation relative aux crèches et aux haltes garderies, qui complique aujourd'hui la création de places et en augmente le coût, ainsi que développer des mécanismes d'incitation à la flexibilisation des horaires des structures de garde.
- Développer les crèches d'entreprises pour mieux concilier la réussite professionnelle et la famille, particulièrement pour les femmes.
 - Créer un interlocuteur « conseiller » au sein de la DDASS pour accompagner les entreprises dans la création de crèches d'entreprise, et de sensibiliser fortement les organisations patronales sur l'intérêt de ces dispositifs pour l'efficacité au travail des familles.
 - Développer un mécanisme d'incitation fiscale pour encourager les entreprises à acheter des berceaux dans les crèches privées.
 - Inciter les petites structures à proposer des chèques emploi-service lorsqu'elles ne peuvent pas proposer des crèches d'entreprise.

- Favoriser l'accès aux aides d'entreprises pour tous les salariés, via une nouvelle incitation fiscale ciblée pour les employeurs dans les petites structures : au- jourd'hui, les salariés français ne sont pas égaux devant les aides d'entreprises (et notamment au CESU).

Objectif 5 : Mettre en œuvre des accompagnements pour les 7 salariés sur 10 qui prennent leur voiture pour aller travailler, et qui sont les grands oubliés de la politique d'Emmanuel Macron

- Prime à la casse et à la conversion pour l'automobile au niveau européen : la vente de véhicules s'étant quasiment arrêtée, donner un « coup de pouce » aux Français, ainsi qu'aux entreprises (flottes d'entreprises) et aux loueurs pour moderniser le parc automobile français. Reprendre la mesure déjà mise en œuvre en 2008 en la maximisant. Il en va de la vie de nos champions indus- triels, mais également de leur cortège de sous-traitants et des services asso- ciés. C'est également une occasion de rendre le parc automobile français plus efficient énergétiquement et plus propre.
- Créer un ticket-carburant pour les habitants et les travailleurs du monde rural et périurbain. Sur le modèle du ticket-restaurant, le ticket-carburant permet- trait à une entreprise de participer au financement des coûts de transport de ses salariés dès lors qu'ils résident ou travaillent en zone rurale. Ce titre permettrait de prendre en charge les frais de carburant des salariés, ou le cas échéant, les frais de recharge des véhicules électriques. Ce ticket-carburant reprend le principe et les modalités de fonctionnement des tickets-restaurant afin de permettre à un employeur de participer aux frais de transport de ses salariés, comme cela est le cas pour les transports collectifs. C'est un dispositif gagnant-gagnant qui repose sur trois idées de bon sens : la récompense du mérite et de la valeur travail par une augmentation du pouvoir d'achat ; la consolidation du lien entre les salariés et les chefs d'entreprise ; le soutien au monde rural qui est trop souvent oublié des dispositifs fiscaux votés en faveur de la mobilité. Les entreprises bénéficieront d'une exonération des cotisations de Sécurité sociale pour leur mise en œuvre ainsi que de la liberté de fixer le montant du ticket dans la limite de 15 € par ticket. Afin d'inciter les entreprises à proposer ces tickets-carburants, la part contributive de l'employeur au sein du ticket-carburant sera déductible du versement transport.

- Assurer le maillage territorial en termes de transports, notamment concernant les petites lignes ferroviaires, pour lesquelles il doit être clair que l'impératif de rentabilité ne peut être privilégié au détriment de la nécessité de l'accès aux services publics.
- Réfléchir à la mise en place d'un mécanisme d'incitation pour les entreprises à mutualiser, au sein d'un même territoire, des moyens de transports en commun pour leurs salariés (bus à hydrogène, qui effectuerait par exemple le même trajet le matin et le soir sur plusieurs sites, soutenu par les collectivités locales ...). L'objectif est de développer des modes de transport intermédiaires.

Objectif 6 : Réformer notre système éducatif pour permettre à l'école d'être enfin un accélérateur de progression sociale

- Réformer le collège et mettre fin au collège unique, pour instaurer un dispositif plus souple, avec un tronc commun et des modules d'enseignement valorisant différentes compétences selon les profils.
- Inciter les entreprises à ouvrir leurs propres écoles de formation avec des aides d'État dédiées et versées directement aux entreprises. Le développement de l'apprentissage, crucial pour augmenter l'emploi et donc le pouvoir d'achat des jeunes, doit venir directement des territoires et des entreprises. Cette mesure doit s'accompagner à moyen terme d'une grande réforme de l'apprentissage (visant notamment la régionalisation de la politique d'apprentissage).
- Zéro charge pour les entreprises qui prennent des apprentis. L'exonération totale de charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance permettrait de développer massivement l'apprentissage. Seuls 7 % des Français âgés de 16 à 25 ans se tournent vers l'apprentissage, soit deux fois moins qu'en Allemagne (15 %) alors qu'il permet de trouver un emploi dans 9 cas sur 10.
- Instaurer une obligation de 5 % d'apprentis dans chaque entreprise de plus de 250 salariés.
- Relocaliser l'apprentissage et en faire une compétence partagée entre les régions et les branches. Pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises locales et préserver l'offre de formation sur tout le territoire, il

faut un pilotage conjoint des régions et des branches. Les régions doivent assurer une offre de formation professionnelle cohérente sur l'ensemble du territoire, équilibrer les investissements et garantir la complémentarité entre les CFA, les lycées professionnels et les sections d'apprentissage des entreprises. Les branches doivent élaborer les référentiels des formations suivant les besoins des entreprises locales, et accompagner les entreprises qui souhaitent créer leurs sections d'apprentissage.

- Mettre davantage en valeur l'apprentissage et les apprentis talentueux, notamment en envisageant de créer, dans chaque département, des « ambassadeurs d'apprentissage » pour aller expliquer leur parcours dans les collèges et lycées. Nous voulons réussir à opérer un changement de mentalités : l'apprentissage est une filière d'excellence, et doit bénéficier d'une image positive.



**MERCI DE PRENDRE
QUELQUES INSTANTS
POUR NOUS FAIRE
PART DE VOTRE
RESSENTI VIA LE
LIEN CI-DESSOUS**

<https://bit.ly/2Qe7PTs>

RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS

JUILLET 2020



RETROUVEZ LE RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS THÉMATIQUES DES RÉPUBLICAINS



DÉCOUVREZ NOS AUTRES LIVRETS